



CREDIT AGRICOLE DE LA TOURAINE ET DU POITOU

Société coopérative à capital et personnel variables
Siège social : 18, rue Salvador Allende - 86008 POITIERS
Siret 399 780 097 00016 - APE 6419 Z

Descriptif du programme de rachat de ses propres certificats coopératifs

d'investissement, devant être autorisé

par l'assemblée générale ordinaire des sociétaires

du 27 mars 2009.

I – Nombre de titres et part du capital détenu directement ou indirectement par l'émetteur

(au 17 mars 2009)

16 946 CCI, représentant 1.28% de l'ensemble des certificats coopératifs d'investissement composant le capital social de la Caisse Régionale, et 0.26 % du capital social.

Ces titres sont détenus au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie approuvée par l'AMF, et conclu avec Crédit Agricole Cheuvreux.

II – Répartition des objectifs par titres de capital détenus

La totalité des CCI détenus sont affectés à l'objectif d'animation du marché des CCI par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

III – Objectifs du programme

L'autorisation devant être conférée par l'assemblée générale du 27 mars 2009 est destinée à permettre à la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou d'opérer en bourse ou hors marché sur ses certificats coopératifs d'investissement en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur.

En particulier, la Caisse Régionale pourra utiliser cette autorisation en vue :

- d'assurer l'animation du marché des certificats coopératifs d'investissement par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI.
- de procéder à l'annulation des certificats coopératifs d'investissement acquis.

IV – Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres susceptibles d'être rachetés, ainsi que prix maximum d'achat

1- Part maximale du capital à acquérir par la Caisse Régionale

La Caisse Régionale sera autorisée à acquérir un nombre de certificats coopératifs d'investissement ne pouvant excéder 10% du nombre total de certificats coopératifs d'investissement composant le capital social à la date de réalisation des achats, ce qui, au 17 mars 2009, représente 132 077 certificats coopératifs d'investissement.

Toutefois, le nombre de certificats coopératifs d'investissement acquis en vue de leur conservation ou de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% du capital de la Caisse Régionale.

2 - Caractéristiques des titres concernés

Nature des titres rachetés : certificats coopératifs d'investissement cotés sur l'Eurolist d'Euronext Paris (compartiment C)

Libellé : CCI du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou

Code ISIN : FR 0000045304

3 – Prix maximal d'achat

L'acquisition de ces titres dans le cadre de ce programme se fera sur la base du prix maximal fixé par l'assemblée, soit 100 € par CCI.

V – **Durée du programme**

Conformément à l'article L. 225-209 du code de commerce et à la 12^{ième} résolution de l'assemblée générale mixte du 27 mars 2009, ce programme de rachat peut être mis en œuvre jusqu'à son renouvellement par une prochaine assemblée générale, et dans tous les cas, pendant une période maximale de 18 mois à compter de la date de l'assemblée générale mixte, soit au plus tard jusqu'au 27 septembre 2010.

VI – **Opérations effectuées dans le cadre du précédent programme**

**Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres
du 29 mars 2008 au 17 mars 2009**

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte au 17 mars 2009 : 1,28 % du nombre de CCI et 0,26 % du nombre de titres composant le capital

Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : 0

Nombre de titres détenus en portefeuille au 29 mars 2008 : 6 661 CCI détenus au travers du contrat de liquidité.

Nombre de titres détenus en portefeuille au 17 mars 2009: 16 946 CCI détenus au travers du contrat de liquidité

Valeur comptable du portefeuille au 17 mars 2009 : 967 370,21 €

Valeur de marché du portefeuille au 17 mars 2009 : 531 934,94 €

Période allant du 29 mars 2008 au 17 mars 2009	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme	
	Achats	Ventes	Positions ouvertes à l'achat	Positions ouvertes à la vente
			NEANT	NEANT
Nombre de titres	13 451	3 166		
<i>Dont contrat de liquidité</i>	<i>13 451</i>	<i>3 166</i>		
Cours moyen de la transaction	46,43 €	42,28 €		
Montants (en €)	624 522,30	133 868,63		

